

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 24/05/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190523-2019_29-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 23 mai 2019
Délibération n° : 2019_29
Date de convocation : 13 mai 2019

**Objet : Demande de financement : suivi des populations de Salamandre de Lanza
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Candidature à l'appel à projets de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
« adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité
régionale »**

Par la suite d'une convocation en date du 13 mai 2019, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 23 mai 2019 à 14 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN (Maire de Ceillac)

Vice-Présidents : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (excusé) ; Valérie GARCIN-EYMELOUD Conseillère Départementale ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- La convention signée en date du 2 septembre 2009 qui institue le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et qui précise les missions du PNR du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion.
- Le plan de gestion II 2019-2028 de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso approuvé par la préfète des Hautes Alpes.
- L'appel à projets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intitulé « Adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale » et sa liste des espèces emblématiques de la région Sud dans laquelle figure la Salamandre de Lanza.

Considérant :

- Que les financements pouvant être obtenus par cet appel à projet sont opportuns et permettront de réaliser des opérations prévues par le plan de gestion II de la réserve naturelle

Le Bureau, réuni le 23 mai 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de suffrages : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes Contre : 0 Pour : 4
Abstentions : 0

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 24/05/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190523-2019_29-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 23 mai 2019
Délibération n° : 2019_29
Date de convocation : 13 mai 2019

**Objet : Demande de financement : suivi des populations de Salamandre de Lanza
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Candidature à l'appel à projets de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
« adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité
régionale »**

Décide :

D'approuver le plan de financement pour la réalisation du suivi de la population de Salamandre de Lanza la réserve naturelle, précisé ci-dessous :

Charges		Produits		€	%	
Charges directes affectées à l'action		Ressources affectées à l'action		directes		
Prestation de services	Collaboration franco italienne	10 j	2 500	Autofinancement	4 619	20
	Intervention Recherche au chien	10 j	6 450	Subvention région	18 477	80
Matériel			1 846			
Autres fournitures			100			
	<i>Sous-Total</i>		<i>10 896</i>			
Services extérieurs						
Rémunération intermédiaire honoraires	et Mise en page et impression		2 500			
Déplacement missions	Hébergement sur place		2 000			
	Frais de déplacement		500			
	<i>Sous-Total</i>		<i>5 000</i>			
Personnel						
Rémunération personnels	des Agents réserve naturelle		6 000			
	Gratification stagiaire		1 200			
	<i>Sous-Total</i>		<i>7 200</i>			
	Total		23 096		23 096	100%

De solliciter la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour obtenir les financements nécessaires et destinés à couvrir les dépenses des opérations prévus.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 24/05/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190523-2019_29-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 23 mai 2019
Délibération n° : 2019_29
Date de convocation : 13 mai 2019

Objet : **Demande de financement : suivi des populations de Salamandre de Lanza
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Candidature à l'appel à projets de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
« adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité
régionale »**

Christian GROSSAN